

OBJECTIF 1	AMELIORER LA QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES POUR REpondre AUX OBJECTIFS DE BON ETAT ET AUX ENJEUX DE TERRITOIRE	MAITRISE D'OUVRAGE POTENTIELLE	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE					
			2017	2018	2019	2020	2021	2022
MESURES	INTITULE							
Disposition n°1	Poursuivre et développer le suivi de la qualité physico-chimique et biologique des eaux superficielles	Collectivités locales	Dès la publication du SAGE					
Disposition n°2	Définir et mettre en œuvre des modalités de suivi de la qualité physico-chimique des eaux souterraines		Dans un délai de 1 an					
Disposition n°3	Caractériser l'influence des rejets pluviaux sur la qualité des eaux dans les secteurs sensibles	Collectivités locales	Sur la durée du SAGE					
Disposition n°4	Poursuivre les démarches visant à réduire le risque de pollution au niveau des franchissements de cours d'eau par la RN165 jugés à risque		Sur la durée du SAGE					
Disposition n°5	Identifier les franchissements de cours d'eau par des axes routiers où un risque de pollution accidentelle est avéré		2 ans					
Disposition n°6	Sensibiliser le grand public aux risques liés à l'usage des pesticides	Collectivités locales	Dès la publication du SAGE					
Disposition n°7	Étendre le périmètre de mise en œuvre de la charte « jardiner au naturel, ça coule de source »	Structure porteuse	Dès la publication du SAGE					
Disposition n°8	Atteindre le « 0 phyto » dans l'entretien des espaces publics	Collectivités locales	Dès la publication du SAGE					
Disposition n°9	Améliorer la connaissance des pratiques culturales sur les bassins présentant un risque par rapport aux pesticides	Structure porteuse	Dès la publication du SAGE					
Disposition n°10	Renforcer la sensibilisation auprès des agriculteurs	Collectivités locales	Dès la publication du SAGE					
Disposition n°11	Promouvoir une agriculture durable		Dès la publication du SAGE					
Disposition n°12	Accompagner la mutation de l'agriculture vers davantage d'agriculture biologique		Dès la publication du SAGE					
Disposition n°13	Travailler sur la valorisation économique des produits locaux de qualité		Dès la publication du SAGE					
Disposition n°14	Accompagner l'échange parcellaire pour optimiser l'assolement des exploitations agricoles		Dès la publication du SAGE					
Disposition n°15	Informers les collectivités sur les outils existants pour la gestion foncière		Dès la publication du SAGE					
Disposition n°16	Finaliser les procédures de déclaration d'utilité publique des captages d'eau potable et les périmètres de protection de ces captages	Maîtres d'ouvrage Eau Potable	Dans un délai de 6 ans					
Disposition n°17	Réaliser un suivi et un conseil agronomiques dans les périmètres de protection de captages sensibles et les aires d'alimentation des captages	Collectivités locales	Dans un délai de 2 ans					
Disposition n°18	Étudier le phénomène d'eutrophisation au niveau de la retenue d'eau potable du Brunec	Concarneau Cornouaille Agglomération	Dès la publication du SAGE					

OBJECTIF 2		CONCILIER LES USAGES ET LA GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU	MAITRISE D'OUVRAGE POTENTIELLE	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE					
MESURES	INTITULE			2017	2018	2019	2020	2021	2022
Disposition n°19	Promouvoir les économies d'eau	Structure porteuse	Dès la publication du SAGE						
Disposition n°20	Développer les dispositifs d'économies d'eau	Collectivités, habitants, agriculteurs, industriels	Sur la durée du SAGE						
Disposition n°21	Intégrer des actions d'économie et d'optimisation de la ressource en eau potable en amont des projets d'urbanisation et d'aménagement	Maîtres d'ouvrage locaux, aménageurs	Dès la publication du SAGE						
Disposition n°22	Systématiser les études opérationnelles de détection préventive de fuites dans les réseaux		Sur la durée du SAGE						
Disposition n°23	Améliorer la connaissance des ressources mobilisables pour l'eau potable sur le territoire du SAGE Sud-Cornouaille	Maîtres d'ouvrage Eau Potable	Dans un délai de 3 ans						
Disposition n°24	Sécuriser l'approvisionnement par de nouvelles interconnexions		Sur la durée du SAGE						
Disposition n°25	Améliorer la connaissance des ressources mobilisables pour les autres usages sur le territoire du SAGE Sud-Cornouaille		Dans un délai de 3 ans						
Disposition n°26	Encadrer la création de retenues pour l'irrigation et la substitution	Structure porteuse	Dans un délai de 2 ans						
OBJECTIF 3		LUTTER CONTRE LE RUISSELLEMENT ET L'ÉROSION, RÉDUIRE LES TRANSFERTS VERS LES COURS D'EAU	MAITRISE D'OUVRAGE POTENTIELLE	CALENDRIER					
MESURES	INTITULE			2017	2018	2019	2020	2021	2022
Disposition n°27	Centraliser, actualiser et valoriser les données relatives au bocage		Dès la publication du SAGE						
Disposition n°28	Sensibiliser les propriétaires et locataires de parcelles agricoles à l'intérêt du bocage		Dès la publication du SAGE						
Disposition n°29	Inventorier et protéger les haies antiérosives stratégiques dans les documents d'urbanisme		Dès la publication du SAGE, sauf exception : les PLU existant non compatibles avec cette disposition doivent être rendus compatibles dans un délai de 3 ans						
Disposition n°30	Restaurer et gérer durablement le bocage	Collectivités locales	Dès la publication du SAGE						
Disposition n°31	Valoriser le bois des haies		Sur la durée du SAGE						
Disposition n°32	Centraliser, actualiser et valoriser les données relatives aux inventaires de zones humides		Dès la publication du SAGE						
Disposition n°33	Sensibiliser les propriétaires et locataires de zones humides		Dès la publication du SAGE						
Disposition n°34	Protéger les zones humides dans les documents d'urbanisme	Collectivités locales compétentes en matière de PLU/PLUi	Dès la publication du SAGE, sauf exception : les PLU existant non compatibles avec cette disposition doivent être rendus compatibles dans un délai de 3 ans						

Disposition n°35	Définir les zones humides prioritaires et les mesures de gestion et de préservation associées		Dans un délai de 2 ans					
Disposition n°36	Accompagner les propriétaires et locataires dans l'entretien des zones humides	Collectivités locales	Dès la publication du SAGE					
Disposition n°37	Restaurer les zones humides		Dès la publication du SAGE					
Disposition n°38	Inventorier les têtes de bassin versant et définir des zones prioritaires pour leur gestion	Structure porteuse	Dans un délai de 3 ans					
Disposition n°39	Former/informer les maitres d'ouvrage sur les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales		Dès la publication du SAGE					
Disposition n°40	Privilégier les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales	Collectivités locales, aménageurs	Dès la publication du SAGE					
Disposition n°41	Réaliser des schémas directeurs de gestion des eaux pluviales	Collectivités locales	Sur la durée du SAGE					
OBJECTIF 4	MAINTENIR LE BON ETAT MORPHOLOGIQUE ET BIOLOGIQUE DES COURS D'EAU	MAITRISE D'OUVRAGE POTENTIELLE	CALENDRIER					
MESURES	INTITULE		2017	2018	2019	2020	2021	2022
Disposition n°42	Conforter la connaissance sur les éléments constitutifs de la trame « bleue »	Structure porteuse	Dans un délai de 1 an					
Disposition n°43	Poursuivre les actions d'amélioration de la continuité écologique	Collectivités locales	Dès la publication du SAGE					
Disposition n°44	Accompagner les projets de franchissement de cours d'eau		Dès la publication du SAGE					
Disposition n°45	Compléter le diagnostic morphologique des cours d'eau		Dans un délai de 2 ans					
Disposition n°46	Sensibiliser les propriétaires riverains à l'entretien des cours d'eau		Dès la publication du SAGE					
Disposition n°47	Poursuivre et étendre la restauration des cours d'eau		Dès la publication du SAGE					
OBJECTIF 5	REPENDRE AUX EXIGENCES DE QUALITE DES USAGES CONCHYLICOLES, PECHE A PIED, BAINNADE ET NAUTISME	MAITRISE D'OUVRAGE POTENTIELLE	CALENDRIER					
MESURES	INTITULE		2017	2018	2019	2020	2021	2022
Disposition n°48	Poursuivre le suivi de la qualité bactériologique des eaux littorales	Collectivités locales	Dès la publication du SAGE					
Disposition n°49	Sensibiliser les acteurs du territoire aux conséquences des contaminations microbiologiques sur la santé et les activités		Dans un délai de 1 an					
Disposition n°50	Elaborer les profils de vulnérabilité des sites conchylicoles et de pêche à pied	Collectivités locales	Dans un délai de 2 ans					

Disposition n°51	Diagnostiquer les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées, et élaborer un schéma directeur d'assainissement des eaux usées, dans les zones prioritaires identifiées	Maîtrise d'ouvrage Eaux usées	Sur la durée du SAGE					
Disposition n°52	Mieux connaître les rejets de stations d'épuration privées sur les communes littorales	Collectivités locales	Dans un délai de 2 ans					
Disposition n°53	Poursuivre les opérations groupées de réhabilitation des installations d'assainissement autonomes		Dès la publication du SAGE					
Disposition n°54	Accompagner les exploitants dans l'aménagement des points d'abreuvement direct au cours d'eau et des lieux de franchissement du bétail		Dès la publication du SAGE					
OBJECTIF 6	REDUIRE LES AUTRES APPORTS POLLUANTS AU LITTORAL	MAITRISE D'OUVRAGE POTENTIELLE	CALENDRIER					
MESURES	INTITULE		2017	2018	2019	2020	2021	2022
Disposition n°55	Sensibiliser les plaisanciers, pêcheurs, marins professionnels et employés portuaires sur les incidences des rejets dans les eaux littorales	Structure porteuse	Dans un délai de 1 an					
Disposition n°56	Initier une démarche « port propre » sur l'ensemble des structures portuaires de la frange littorale du territoire de SAGE		Dans un délai de 4 ans					
Disposition n°57	Elaborer un schéma de carénage		Dans un délai de 2 ans					
OBJECTIF 7	REDUIRE LES PROLIFERATIONS ALGALES SUR LE LITTORAL	MAITRISE D'OUVRAGE POTENTIELLE	CALENDRIER					
MESURES	INTITULE		2017	2018	2019	2020	2021	2022
Disposition n°58	Poursuivre la mise en œuvre du plan algues vertes et l'étendre au périmètre élargi par le SDAGE 2016-2021	CC Pays Fouesnantais	Dans un délai de 1 an					
Disposition n°59	Prendre en compte les proliférations algales des vasières de la baie de la Forêt							
OBJECTIF 8	GERER LA PROBLEMATIQUE D'ENSABLEMENT DES ESTUAIRES DE L'AVEN ET DU BELON POUR ASSURER LE MAINTIEN DES USAGES	MAITRISE D'OUVRAGE POTENTIELLE	CALENDRIER					
MESURES	INTITULE		2017	2018	2019	2020	2021	2022
Disposition n°60	Engager une réflexion multi partenariale sur la gestion de l'ensablement des estuaires	Structure porteuse	Dans un délai de 1 an					
OBJECTIF 9	PROTEGER LES PERSONNES ET LES BIENS DES RISQUES NATURELS LIES A L'EAU	MAITRISE D'OUVRAGE POTENTIELLE	CALENDRIER					
MESURES	INTITULE		2017	2018	2019	2020	2021	2022
Disposition n°61	Elaborer un plan de communication et de sensibilisation sur les risques et les outils	Collectivités locales	Dès la publication du SAGE					
Disposition n°62	Mieux connaître les zones d'expansion des crues et les protéger	Collectivités locales	Dans un délai de 2 ans					

Disposition n°63	Mettre en œuvre un programme d'actions de prévention des inondations (papi) sur le bassin versant de l'Aven	Collectivités locales	Sur la durée du SAGE					
Disposition n°64	Mener une réflexion sur les activités et les usages situés dans des secteurs vulnérables	Collectivités locales	Dans un délai de 2 ans					
OBJECTIF 10	METTRE EN ŒUVRE LE SAGE ET ORGANISER LA GOUVERNANCE SUR LE TERRITOIRE	MAITRISE D'OUVRAGE POTENTIELLE	CALENDRIER					
MESURES	INTITULE		2017	2018	2019	2020	2021	2022
Disposition n°65	Centraliser et organiser les données à l'échelle du territoire du SAGE	Structure porteuse	Dès la publication du SAGE					
Disposition n°66	Informier et sensibiliser la population sur les actions du SAGE		Dès la publication du SAGE					
Disposition n°67	Echanger les informations sur les activités susceptibles d'impacter la ressource en eau		Dès la publication du SAGE					
Disposition n°68	Articuler les différents dispositifs engagés sur le territoire		Dès la publication du SAGE					
Disposition n°69	Identifier la structure porteuse du SAGE		Dès la publication du SAGE					